

🏠 Accueil / Echo d'Afrique / France expulse un sénégalais handicapé atteint de poliomyélite



France expulse un sénégalais handicapé atteint de poliomyélite

■ Dans Echo d'Afrique, International, Société, une ⌚ 24 août 2017

Voilà le vrai visage de la **France**. En effet, **Diadié Ba** atteint de la poliomyélite et se déplaçant en fauteuil roulant, fait depuis le mois de juillet l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Mais, ce dernier bénéficie de soutiens en France. Parmi eux, on peut citer l'**Association des Paralysés de France**.

Selon son responsable régional, l'obligation de quitter le territoire français (**OQTF**) dont fait l'objet Diadié Ba, sénégalais de 46 ans et membre associé du conseil départemental de la même association n'a pas lieu d'être. «Les gens qui ont pris cette décision n'ont jamais posé leurs fesses dans un fauteuil. Il l'a reçue le même jour que l'autorisation de suivre une formation de l'Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées », s'indigne Claude Boulanger.

Atteint de poliomyélite et se déplaçant en fauteuil roulant électrique, Dadié Ba est arrivé en France, il y a trois ans, pour des raisons médicales. Le non renouvellement de son titre de séjour, au début de l'été, a entraîné la suspension du versement de l'allocation adulte handicapé qu'il percevait jusque-là. Sans revenu, il loge actuellement dans un hôtel situé à Ivry.

«L'OQTF que j'ai reçue stipule que les soins médicaux dont j'ai besoin existent dans mon pays d'origine, et qu'il n'y a donc pas des raisons de me faire rester, explique-t-il. Mais au Sénégal, les bâtiments ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. Et puis mes frères sont en France... Là-bas, il ne me reste que mon père malade, et ma mère, très âgée. Ils ne pourront pas s'occuper de moi », affirme Dadié Ba.

Cependant Dadié Ba ne compte pas se laisser faire, d'ailleurs il a contacté un avocat qui plaiderait de son cas afin d'avoir gain de cause.